3 octobre 2006 **06.385**

Question Frédéric Cuche

Valorisation des investissements pour la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les écoles

Les modifications d'encadrement et du suivi des nouvelles technologies de l'information et de la communication ne sont-elles pas dommageables pour un outil qui, à court terme, ne sera pas utilisé à sa juste valeur?

Le Grand Conseil a voté le 6 février 2001 un décret d'investissement de 11.900.000 francs pour doter l'école neuchâteloise de moyens technologiques importants. Lors de la session de novembre 2004, le Grand Conseil a confirmé la volonté d'assurer un suivi et donc, une mise en valeur des investissements. Le crédit de 1.500.000 francs accepté, pris sur les économies réalisées sur le crédit précédent, visait cet objectif sur la période 2004 au 31 décembre 2007.

Or, le fait de remanier les structures en supprimant la position transversale de l'office de la statistique et de l'informatique scolaire (OSIS) pour ne maintenir qu'une structure très réduite – le bureau de l'informatique scolaire – rattachée à un seul service d'enseignement, génère des économies, certes! Mais n'est-ce pas perdre complètement de vue les objectifs acceptés par le Grand Conseil qui visaient aussi à la valorisation de l'outil informatique acquis pour toutes nos écoles?

– Quelles sont les perspectives d'avenir pour la valorisation du parc informatique dans les diverses branches d'enseignement de l'école enfantine au secondaire II?
– Le Conseil d'Etat peut-il nous affirmer que l'on ne solde pas des projets novateurs et formateurs pour l'avenir des élèves neuchâtelois pour satisfaire à des économies comptables à très court terme?

Cosignataires: J.-C.Berger, S. Müller Devaud, E. Flury et C. Siegenthaler.